



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 39516

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du commerce, de l'artisanat et des services, sur le fait qu'a l'occasion d'un commentaire concernant le nouveau decret relatif a l'urbanisme commercial, des representants de son ministere ont indique que, dans les commissions departementales d'urbanisme commercial, les membres designes par les conseils generaux ne representent pas le conseil general mais sont des representants des collectivites locales en general. Il en resulterait ainsi que les personnes designees pour une duree de trois ans (conseillers generaux ou autres) ne pourraient etre changees avant l'expiration de cette duree et ce, meme en cas de renouvellement des conseils generaux. Il souhaiterait qu'il lui confirme l'exactitude de cette interpretation.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39516

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce, artisanat et services

Ministère attributaire : commerce, artisanat et services

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1719